



Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
ARRÊTÉ DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

26 JAN. 2023

ID : 081-218102739-20230126-A2023_011-AR

Arrêté N° A 2023-011

**INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT
DU COMPLEXE SPORTIF ELIE CASTELLE – LEVEZOU**

Le Maire de la Commune de SAÏX

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : A compter du jeudi 26 janvier 2023 à 9h00, l'utilisation du terrain d'honneur de football du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, est interdite **jusqu'au dimanche 29 janvier 2023 à 18h**.

Article 2^o : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

Article 3^o : La Directrice Générale des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 26 janvier 2023.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint référent

Gilles DEFOULOUNOUX

